Théâtres d'Hivers 2021
Festival de théâtre amateur
Les 23 ans du Festival
du mercredi 10 au dimanche 14 février 2021

Vingt-trois ans de passion de théâtre amateur partagé avec le public et les compagnies.
Un Festival organisé par la Direction de l'Animation Socioculturelle de la Mairie de Toulouse (les centres culturels et d'animation : Lalande, Saint-Simon, Soupetard, Saint-Cyprien, Henri-Desbals) en collaboration avec le Centre culturel des Minimes, les Maisons des Jeunes et de la Culture d'Ancely, Croix-Daurade et Castanet, la Maison de Quartier de Pouvourville, le Théâtre de Poche, le Théâtre de la Violette et le Théâtre Molière de Launaguet.
(cette liste est indicative, non exhaustive et reste à actualiser pour cette nouvelle édition...)

Les objectifs de Théâtres d'Hivers

• Valoriser la qualité artistique des créations tout en permettant aux troupes de se produire en public dans les meilleures conditions.
• Encourager la rencontre entre les troupes et le public dans un esprit de convivialité.
• Encourager le travail en réseau entre les structures organisatrices et la Mairie de Toulouse dans un esprit de collégialité.
• Programmation exceptionnelle le Dimanche avec une mise en lumière particulière de la pratique du « Théâtre Adolescent »(12-17 ans).
• le nom de ce complément « lumière jeunes » reste encore à déterminer)….
• Assurer une mise en lumière de la pratique scénique dans une forme la plus large possible (improvisation, pièces, scénettes, et autres formes d'expression etc.) qui illustrent la diversité de la pratique et l'expression des jeunes.
• Solliciter les Associations et compagnie qui œuvrent déjà sur nos structures ou sur nos territoire et ainsi renforcer les collaborations possibles.
• Inscrire cette pratique Théâtrale jeune dans le cadre d'un Festival reconnu pour une plus grande visibilité et mise en valeur.
• Mais aussi, initier une démarche d'implantation de ces pratiques plus pérenne sur le territoire Rive gauche.

1- Principes

Cette manifestation est ouverte à toutes les compagnies de théâtre amateur (adolescents, adultes) qui doivent présenter un spectacle abouti.

• Les choix de la pièce et de l'auteur sont libres. (les formes, notamment celles des jeunes, seront,quant elles, plus libres)

• La durée de la pièce doit-être au minimum d'une heure, au maximum d'une heure trente.

• L’entrée est gratuite à tous les spectacles pour tous les comédiens des troupes participantes (réservations obligatoires 48h avant le début du festival auprès des responsables des salles).

• Les droits SACD sont à la charge de l'organisation mais la troupe doit avoir obtenu l'autorisation de jouer de la SACD.

• L’entrée du spectacle est fixée à 5€ la séance (deuxième spectacle gratuit) sauf pour le spectacle d'ouverture qui garde une tarification unique de 5€.
• La programmation est faite par un comité qui tient compte des contraintes techniques et de l’équilibre général des genres proposés.

• Le festival offre une possibilité d’hébergement pour une nuit aux troupes les plus éloignées et une collation.

- Il n’est pas prévu de récompense, d’indemnités, de cachets ni de frais de transport.

2- Dates et programme

• Les représentations auront lieu en soirée ou en après-midi à partir du mercredi 10 février (soirée d’inauguration du festival) et se termineront le dimanche 14 février 2021.

• Les spectacles seront présentés simultanément dans plusieurs salles excepté le dimanche 14 février (journée spéciale avec une mise en valeur de la pratique du théâtre Ados au centre Culturel Desbals).

• Les troupes programmées seront averties individuellement et elles devront confirmer leur venue.

• Une liste d’attente des troupes sera constituée pour remédier aux désistements.

• Tout désistement devra être signalé dans les délais les plus brefs.

3- Décors et régie

• Chaque troupe apporte son décor et s’adapte aux équipements existants qui seront communiqués directement par les responsables des salles.

• La troupe a l’obligation de participer au chargement et au déchargement du matériel, au montage et démontage des décors ainsi qu’aux réglages de son et lumière.

4- Assurance

• Tous les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

• Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels ou matériels ainsi que des dommages qui pourraient survenir aux participants durant le festival.